

Le septième jour de Janvier mil six cent quatre
 vingt deux ont esté admis à la benediction nuptiale
 par nous Curé soussigné Innocent Cherbonnier - fils
 de deffuncts Thomas Cherbonnier, et Jeanne Branchu
 d'une part, et Perrine Quenouault fille de pierre
 Quenouault, et de deffuncte Perrine Montargon
 tous de cette paroisse d'autre part, en pres-
 sence de Lefrançois Cherbonnier frere d'ice Innocent
 Cherbonnier, et de Louis Fauillon, d'une pierre
 Quenouault pere de la Perrine Quenouault,
 et de pierre Montargon son oncle, les parties
 et les pres ont declare ne scavoir signer ala
 reserve d'ice Louis Fauillon. L. Fauillon
 Fellety